

de conclure des arrangements susceptibles d'augmenter considérablement le commerce interimpérial. Il est évident que les dominions ne doivent pas plus songer à mettre en doute notre droit d'imposer des droits de douane dans notre propre intérêt, soit pour créer des recettes ou pour restreindre les importations, que nous n'avons mis en doute leur propre droit de faire la même chose.

C'était une déclaration franche et nette. L'Angleterre renonçait, en pratique, à sa théorie séculaire du libre-échange. L'Angleterre avait besoin d'assurer un marché à ses industries fondamentales, et les dominions de même, pour leurs produits agricoles.

Nos adversaires politiques ont prétendu que les demandes faites par le très honorable premier ministre du Canada n'auraient aucun résultat.

Aujourd'hui, ces mêmes adversaires, qui ont proclamé cette politique irréalisable, constatent que la mère patrie et les autres dominions ont compris la claire vision des principes de celui qui est considéré présentement comme un des plus illustres hommes d'Etat de l'Empire.

La faiblesse de l'Empire romain a été de ne pas avoir prévu que les parties intégrantes qui le composaient se développaient et tiraient leur force des principes même qui en avaient causé la grandeur, et qu'elles aspiraient à l'imiter.

La désintégration qui s'ensuivit forme une époque, dans l'histoire, qui est notre meilleure leçon.

Nous savons les dissensions qui brisèrent chacune de ces parties et renversèrent la grandeur romaine.

L'Angleterre a, au contraire, admis le droit des dominions à leur indépendance; à la Conférence impériale de 1926, elle les reconnut comme faisant partie de cette société de "communautés autonomes", égales par leur statut, "nullement subordonnées les unes aux autres, sous quelque aspect que ce soit de leurs affaires extérieures ou intérieures". C'est depuis que l'Angleterre s'appuya davantage sur les dominions, qu'ils prirent une part plus grande dans le mouvement commercial mondial. Et c'est pour éviter la désintégration de l'Empire et les dissensions dans les nations qui en font partie que notre premier ministre invita l'Angleterre et les "communautés autonomes" à jeter les bases de cette nouvelle communauté, tendant au même but et trouvant leur propre solidarité, non seulement dans le lien sentimental, mais aussi et surtout dans l'intérêt matériel mutuel.

Monsieur l'Orateur, appelé comme Canadien à concourir à l'érection de ce nouvel édifice, je sens le besoin d'y donner mon entière coopération, car il assure notre survivance ethnique, nous solidarise dans cette société britannique, nous affermit dans nos pourpar-

[M. Laurin.]

lers avec nos voisins du Sud, et, par le développement de la canalisation du Saint-Laurent, assurera nos relations matérielles et morales avec eux et nous permettra de servir de trait d'union entre la communauté des nations britanniques et la communauté des nations américaines pour la garantie de la paix et la prospérité mondiale.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté tout à l'heure l'honorable député d'Athabaska traiter presque toutes les autres mesures mentionnées dans le discours du trône, que j'appuie entièrement; mais, avant de reprendre mon siège qu'il me soit permis d'offrir au très honorable premier ministre, l'expression de ma vive reconnaissance pour le grand honneur qu'il a voulu faire rejaillir sur les électeurs du comté de Jacques-Cartier en permettant à leur humble représentant d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'appuyer la motion de mon honorable collègue d'Athabaska.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il est impossible de regarder de votre côté sans relever l'hommage rendu par les honorables députés d'en face à un des leurs à l'occasion de son quatre-vingt-cinquième anniversaire de naissance. Au nom des députés de la gauche, je me joins à nos honorables vis-à-vis pour transmettre à l'honorable député d'Halifax (M. Black) nos meilleurs vœux de longue vie. C'est une agréable constatation pour nous tous de savoir que nous avons parmi nous au commencement de la session le doyen des députés au point de vue de l'âge, mais non au point de vue parlementaire. Cet honneur revient à l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil). Etre encore vert et dispos à quatre-vingt-cinq ans et servir son pays comme député à un âge aussi avancé, c'est un rare privilège. J'espère que mon honorable ami jouira encore de plusieurs années de santé et de vigueur pour continuer à servir son pays.

Par une agréable coïncidence, ayant parmi nous le plus âgé député, nous venons d'avoir le plaisir d'écouter le plus jeune. Notre collègue qui vient de porter la parole cet après-midi n'est pas le plus jeune au point de vue de son mandat parlementaire, c'est le fait de l'honorable député de Maisonneuve (M. Jean) qui a été présenté il y a seulement une couple de jours,—mais il l'est au point de vue de l'âge. J'offre à l'honorable député d'Athabaska (M. Davies) mes plus chaleureuses félicitations pour le discours qu'il a prononcé cet après-midi, en proposant l'adoption de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général. Les honorables députés reconnaîtront avec moi que son